

## Leçon 9

### Matthieu 18-20

#### Jésus parle de l'humilité (18.1-6)

Le chap. 18 a été intitulé : « Discours sur la grandeur d'âme et le pardon ». Il énonce les principes qui doivent guider le comportement de ceux qui affirment être les sujets du Christ-Roi.

Les disciples ont toujours imaginé le royaume des cieux comme l'âge d'or de la paix et de la prospérité. Maintenant, ils commencent à convoiter les places de choix dans ce royaume. C'est ce qu'exprime leur question : Qui donc est le plus grand dans le royaume des cieux ? Jésus répondit par une leçon de choses vivante et éloquente. Il plaça un petit enfant au milieu d'eux et leur dit que les hommes devaient se convertir et devenir comme les petits enfants pour entrer dans le royaume des cieux. Il parlait du royaume dans sa réalité intérieure ; pour devenir un chrétien authentique, l'homme doit renoncer à ses projets de promotion personnelle et prendre la position d'un petit enfant. Cela commence lorsqu'il reconnaît son péché et son indignité, et considère Jésus-Christ comme son unique espoir. Il doit rester dans cette attitude tout au long de sa vie chrétienne.

Jésus ne voulait pas dire que ses disciples n'étaient pas sauvés. À l'exception de Judas, ils avaient tous foi en lui ; ils étaient donc justifiés. Mais ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit comme une personne demeurant en eux ; c'est pourquoi il leur manquait cette force nécessaire pour la vraie humilité que nous avons aujourd'hui (mais nous ne l'utilisons pas comme il faudrait.) Les disciples avaient aussi besoin de se convertir dans le sens où toutes leurs pensées erronées devaient être changées pour devenir conformes aux principes du royaume.

Le plus grand dans le royaume des cieux est celui qui se rend humble comme un petit enfant. À l'évidence, les normes et les valeurs qui ont cours dans le royaume des cieux sont opposées à celles du monde. Toute notre façon de penser doit s'inverser ; nous devons avoir les sentiments et les pensées de Christ (voir Ph 2.5-8).

Le Seigneur passe imperceptiblement du sujet de l'enfant selon la chair à l'enfant selon l'esprit. Quiconque reçoit l'un de ses humbles disciples en son nom, sera récompensé comme s'il avait accueilli le Seigneur lui-même. Ce qui est fait pour le disciple est considéré comme étant fait pour son maître.

En revanche, quiconque entraîne un croyant dans le péché encourt une sévère condamnation : il vaudrait mieux qu'on suspende à son cou une meule de moulin et qu'on le jette au fond de la mer. La meule dont il est question ici était une grande pierre ronde entraînée par des animaux pour broyer le grain ; les meules plus petites étaient actionnées à la main. C'est déjà grave de pécher contre soi-même, mais entraîner un disciple à pécher, c'est ouvrir une brèche dans son innocence, corrompre son esprit et porter atteinte à sa réputation. Mieux vaut une mort violente que de badiner avec la pureté d'autrui.

#### La maîtrise de soi (18.7-14)

Pour Jésus, il est inévitable que des scandales arrivent. Le monde, la chair et le diable se sont ligüés

pour séduire et égarer. Celui qui se fait l'agent des forces du mal portera une grande culpabilité. C'est pourquoi le Seigneur avertit les hommes de prendre des mesures énergiques pour s'autodiscipliner afin de ne pas tenter un enfant de Dieu. Que l'organe coupable soit la main, le pied ou l'oeil, il vaut mieux le sacrifier en le confiant au bistouri du chirurgien que de le laisser détruire l'oeuvre de Dieu dans la vie d'autrui. Mieux vaut entrer dans la vie sans membres ou sans la faculté de voir, que d'avoir tous ses membres et tous ses sens intacts, et d'être jeté en enfer. Notre Seigneur ne dit pas qu'au ciel, des chrétiens se trouveront amputés de certains membres ; Il décrit tout simplement la condition physique du croyant au moment où il quitte cette vie pour entrer dans l'autre. Il ne fait aucun doute que le corps de résurrection sera entier et parfait.

Puis le Fils de Dieu met en garde contre la tentation de mépriser l'un de Ses petits, qu'il s'agisse d'enfants ou de quiconque appartient au royaume. Pour souligner leur importance, Jésus ajoute que leurs anges se tiennent constamment dans la présence de Dieu et contemplent sa face. Les anges en question sont probablement les anges gardiens (cf. Hé 1.14). Ces « petits » sont aussi l'objet du ministère de salut du Bon Berger. Si une seule brebis entre 100 s'égare, Il laissera les 99 autres pour la chercher jusqu'à ce qu'Il la trouve. La joie du Berger qui a retrouvé la brebis égarée doit nous apprendre à estimer et à respecter ceux qu'Il appelle « petits ».

Ils n'ont pas seulement de l'importance pour les anges et pour le Berger, mais aussi pour Dieu le Père. Car ce n'est pas sa volonté qu'il se perde un seul de ces petits. S'ils ont suffisamment de valeur pour que les anges, le Seigneur Jésus et Dieu le Père se préoccupent d'eux, alors veillons à ne jamais les mépriser, même s'ils nous semblent peu attirants ou d'origine modeste.

### **Le péché dans l'Eglise (18.15-20)**

La fin du chapitre est consacrée à la manière de résoudre les conflits entre les membres de l'Église, et à la nécessité d'un pardon sans limite.

Le Seigneur donne des instructions explicites sur la conduite à tenir par le chrétien qui a été offensé par un autre croyant. L'affaire doit d'abord se régler en privé entre les deux intéressés. Si le coupable reconnaît sa faute, le problème est résolu : les deux frères se réconcilient. Malheureusement, nous ne procédons pas ainsi. Nous colportons la faute de celui qui nous a offensés. L'affaire s'étend comme un feu et la querelle s'envenime. Souvenons-nous que la première démarche est celle-ci : Si ton frère a péché, va et prends ton frère entre toi et lui seul (v. 15).

Si le fautif refuse d'écouter, alors l'offensé doit prendre avec lui une ou deux personnes afin de ramener le coupable à la raison. Cette démarche souligne la gravité croissante de l'endurcissement. Par ailleurs, elle permet de trancher d'après la déposition de témoins, conformément à l'Écriture qui stipulait que l'affaire devait se régler sur la déclaration de deux ou trois témoins (v. 16 ; De 19.15). Nul ne peut mesurer les difficultés qui ont empoisonné l'Église parce que des membres ont souvent refusé de pratiquer cette simple règle, qu'une accusation contre l'un d'entre eux devait être appuyée par le témoignage de deux ou trois autres. À cet égard, les tribunaux humains agissent souvent mieux que les Églises ou les Assemblées chrétiennes.

Si le coupable refuse encore de confesser sa faute et de s'excuser, l'affaire doit être portée devant l'Église locale. Il est important de faire remarquer que c'est l'Église locale et non le tribunal civil qui est tenu

d'examiner le cas. Le chrétien ne doit pas traîner son frère devant les tribunaux (1 Co 6.1-8). Si l'accusé persiste à ne pas reconnaître devant l'Église qu'il a mal agi, il devra être traité comme un païen et un publicain (v.17).

Le sens le plus probable de cette expression est que le coupable devra être considéré comme étant désormais extérieur à l'Église. Bien qu'il soit sans doute un véritable chrétien, il ne vit pas comme tel, et doit par conséquent être traité comme un non-chrétien. Même s'il fait toujours partie de l'Église universelle, il doit être déchu des privilèges accordés aux membres de l'Église locale. Il faut prendre au sérieux une telle mesure disciplinaire ; elle expose temporairement le croyant au pouvoir de Satan, « pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus » (1 Co 5.5). Le but d'une telle sanction est d'amener le récalcitrant à de meilleures dispositions et à la confession de son péché. Tant qu'il ne l'aura pas fait, les autres chrétiens, tout en restant aimables envers lui, devront montrer clairement par leur attitude qu'ils n'approuvent pas sa conduite et qu'ils ne peuvent entretenir avec lui des relations fraternelles. Dès qu'il y aura signe évident de repentance sincère de sa part, l'Assemblée devra s'empresser de l'accueillir à nouveau dans son sein.

Le v. 18 est directement lié à ce qui précède. Quand une Assemblée, dans un esprit de prière, en obéissance à la Parole de Dieu, place une personne sous sanction disciplinaire, cette action est honorée dans le ciel. Lorsque cette personne s'est repentie, a confessé son péché, et que l'Assemblée l'a réadmise dans la communion des frères, cette nouvelle action qui la délie, est elle aussi ratifiée par Dieu (voir Jn 20.23).

Une question surgit alors : « Quelle doit être l'importance numérique de l'Église pour qu'elle puisse lier et délier, conformément à ce qui est écrit précédemment ? » Voici la réponse : deux croyants suffisent pour apporter de telles questions devant Dieu avec l'assurance d'être écoutés. Si on peut appliquer la promesse de ce verset à la prière en général, le contexte indique qu'il s'agit avant tout de la prière concernant la discipline dans l'Église. Si on veut étendre cette promesse à toute prière, il faut tenir compte des autres enseignements sur la prière exaucée.

Il faut interpréter le v. 20 à la lumière du contexte. Il ne fait pas principalement allusion à la forme la plus simple d'une Église selon le N.T., ni aux réunions habituelles de prière, mais à un rassemblement de l'Église qui cherche à réconcilier deux frères en froid à cause d'un péché. On peut bien sûr en étendre le sens à tous les rassemblements de chrétiens dont Christ est le centre, mais n'oublions pas qu'il s'agit, dans ce passage, d'une réunion particulière.

S'assembler « en son nom », c'est se réunir sous son autorité, en pleine conscience de ce qu'Il est, et en obéissance à sa Parole. Aucun groupe chrétien ne peut revendiquer l'exclusivité de se réunir « en son nom ». Si tel était le cas, sa présence serait limitée à des petites fractions de son corps sur la terre. Partout où deux ou trois sont assemblés en reconnaissant Christ comme Seigneur et Sauveur, Il est au milieu d'eux.

### **Pardoner sans compter (18.21-35)**

Pierre saisit l'occasion pour demander combien de fois il devait pardonner à un frère qui aurait péché contre lui. Sans doute pensait-il faire preuve d'une grande mansuétude en fixant d'emblée la limite à sept ! Jésus répondit : Je ne dis pas sept fois, mais jusqu'à 70 fois sept fois. Il ne signifiait pas par là qu'il fallait

pardonner 490 fois ; c'est une manière figurative de s'exprimer pour dire « indéfiniment ».

Quelqu'un pourrait alors s'étonner : « Pourquoi s'en tenir à la démarche indiquée précédemment ? Pourquoi rencontrer le fautif d'abord seul, puis avec deux ou trois autres chrétiens, puis devant l'Église tout entière ? Pourquoi ne pas tout simplement pardonner ? L'affaire serait close. »

En réalité l'octroi du pardon se fait par étapes :

1. Quand un frère m'a causé du tort ou a péché contre moi, je dois lui pardonner aussitôt dans mon cœur (Ep 4.32). Cette démarche me libère de toute amertume, de l'esprit de revanche, et place la solution du problème sur les épaules du fautif.
2. Même si je lui ai pardonné dans mon cœur, je ne le lui ai pas encore dit. Il ne serait pas juste de lui accorder publiquement le pardon tant qu'il ne s'est pas repenti. C'est pourquoi, je suis tenu d'aller vers lui et de le reprendre avec amour, dans l'espoir de l'amener à confesser sa faute (Lu 17.3).
3. Aussitôt qu'il se sera excusé et aura confessé son péché, je lui dirai qu'il est pardonné (Lu 17.4).

Dans les v. 23 à 35, Jésus raconte alors une parabole du royaume des cieux qui met en relief les conséquences du refus de pardonner chez des sujets qui ont obtenu un pardon gratuit.

C'est l'histoire d'un roi qui voulut remettre sa comptabilité à jour. Un serviteur lui devait 10 000 talents, mais n'était pas solvable ; le maître ordonna donc qu'il soit vendu comme esclave, avec toute sa famille, en règlement de sa dette. Le malheureux supplia son maître de lui accorder un sursis, et lui promit de s'acquitter de tout ce qu'il devait. Comme de nombreux débiteurs, cet homme était incroyablement optimiste sur ses capacités à payer, si on lui en laissait le temps (v. 26). Le revenu de toute la Galilée se montait à 300 talents environ, et cet homme en devait 10 000 ! Cette somme astronomique est donnée intentionnellement. Par son montant, elle doit frapper les auditeurs de Jésus, captiver leur attention, et mettre en relief l'immense dette de l'homme envers Dieu.

Devant la détresse de ce serviteur, le maître lui remit la dette entière, soit les 10 000 talents ! C'était une extraordinaire manifestation de grâce, mais non de justice.

Mais ce serviteur avait un compagnon, serviteur comme lui, qui lui devait 100 deniers, quelques euros, infiniment moins que ce qu'il devait lui-même au maître. Au lieu de lui remettre cette dette, il saisit son compagnon et l'étranglait, exigeant de lui un paiement complet. Son débiteur eut beau implorer un report de sa dette, rien n'y fit. Il fut jeté en prison jusqu'à ce qu'il eût payé ce qu'il devait, chose d'autant plus difficile à faire en prison puisqu'il était privé de tout moyen de gagner de l'argent !

Les autres serviteurs, indignés par ce comportement aberrant, allèrent raconter à leur maître ce qui était arrivé. Celui-ci entra dans une violente colère contre le serviteur impitoyable qui, ayant bénéficié d'une remise de dette énorme, n'avait pas voulu remettre une dette minime. Il fut donc confié à la garde d'un geôlier jusqu'à ce que sa dette soit épongée. La leçon est claire : le roi désigne Dieu ; tous ses serviteurs se sont grandement endettés par leurs péchés, et ils sont incapables de payer. Dans sa compassion et par sa grâce souveraine, le Seigneur a payé leur dette et leur a accordé un pardon total et gratuit. Supposons maintenant qu'un chrétien commette quelque faute à l'égard d'un frère. Repris, il s'excuse et demande pardon. Mais celui qui a été offensé refuse. On l'a laissé quitte, lui, d'une dette de plusieurs millions d'euros, mais il refuse de remettre une dette d'un montant ridicule ! Le Roi laissera-t-il impuni un tel comportement ? Certainement pas ! Le coupable sera châtié dans cette vie et il subira une perte au tribunal de Christ.

## **De Galilée à Judée (19.1-2)**

Ayant terminé son ministère en Galilée, le Seigneur obliqua vers le sud, en direction de Jérusalem. Bien que son itinéraire nous soit inconnu, il est probable qu'Il traversa la Pérée, sur la rive orientale du Jourdain. Matthieu parle du territoire de la Judée, au-delà du Jourdain, sans préciser davantage. L'activité de Jésus en Pérée est décrite de Mt 19.1 à 20.16 ou 20.28 ; l'auteur ne dit pas à quel moment le Seigneur traversa le Jourdain pour entrer en Judée.

## **Mariage, divorce et célibat (19.3-12)**

Les pharisiens retrouvèrent la trace de Jésus, sans doute grâce à la foule qui le suivait et dont Il avait guéri les malades. Comme une meute acharnée, ils le harcelèrent, espérant le prendre au piège de ses propres paroles. Ils lui demandèrent si le divorce était légitime dans tous les cas. Toute réponse, quelle qu'elle soit, aurait mécontenté une partie des Juifs. Une école adoptait une position très libérale à l'égard du divorce, tandis qu'une autre était ultraconservatrice.

Le Seigneur expliqua que dans l'intention originelle de Dieu, l'homme ne devait avoir d'autre épouse, aussi longtemps que la sienne vivait. Dieu, qui a créé l'homme et la femme, a décrété que la relation conjugale remplacerait la relation parentale. Il a également affirmé que le mariage était une union de personnes. Dieu veut que cette union d'inspiration divine ne soit brisée ni par une action ni par une décision humaine.

Les pharisiens pensèrent sans doute que les propos du Seigneur étaient en flagrante contradiction avec l'A.T. Moïse n'avait-il pas prescrit une procédure en cas de divorce ? Il suffisait que l'homme remette à sa femme un document écrit, après quoi il pouvait la chasser de son domicile (De 24.1-4). Jésus concéda que Moïse avait permis le divorce, non parce que telle était la volonté de Dieu pour l'humanité, mais plutôt à cause de la déchéance d'Israël : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. Le dessein idéal de Dieu excluait le divorce. Mais Dieu tolère souvent des situations qui ne sont pas conformes à sa volonté clairement exprimée.

Le Seigneur déclara ensuite avec une autorité absolue que le temps d'indulgence à l'égard du divorce était révolu. Il n'y aurait désormais qu'une seule raison valable de divorce : l'infidélité. Une personne qui divorce pour toute autre raison et se remarie, commet un adultère. Bien que le Seigneur ne le dise pas explicitement, on peut quand même déduire de ses paroles qu'en cas de divorce pour motif d'adultère, le conjoint innocent est libre de se remarier. Autrement le divorce ne présenterait aucun avantage par rapport à la séparation.

Pour une discussion plus approfondie sur le divorce, voir le premier cours sur l'Évangile de Matthieu page 35.

Après avoir entendu l'enseignement de Jésus sur le divorce, les disciples eurent une réaction qui en dit long sur leur mentalité et sur l'absurdité de leur raisonnement. S'il ne reste à l'être humain qu'une seule raison valable pour divorcer, alors, pour éviter de pécher en étant marié, il vaut mieux ne pas se marier du tout, déduisaient-ils. Ne se rendent-ils pas compte que le célibat ne les préservera pas nécessairement du péché ? Aussi le Seigneur leur rappelle-t-Il que l'aptitude à rester célibataire n'est pas la règle générale ;

seuls ceux qui ont reçu une grâce spéciale peuvent renoncer au mariage. L'affirmation : Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné ne signifie pas que tous ne peuvent pas comprendre ce qui suit, mais qu'ils ne peuvent pas mener une vie d'abstinence absolue s'ils n'y ont pas été appelés.

Le Seigneur Jésus explique alors qu'il existe trois types d'eunuques. Certains sont eunuques de naissance, par suite d'une déficience de la fonction de reproduction. D'autres le sont parce qu'ils ont été castrés par l'homme ; les monarques orientaux faisaient castrer les fonctionnaires chargés de la surveillance de leurs harems. Mais Jésus pense surtout à ceux qui se sont rendus eux-mêmes eunuques, à cause du royaume des cieux. Ces hommes pourraient se marier, ils ne souffrent d'aucune malformation sexuelle. Mais par dévouement au Roi et à son royaume, ils ont volontairement choisi de renoncer au mariage afin de pouvoir se consacrer à la cause de Christ, sans distraction. Comme l'écrira plus tard l'apôtre Paul : « Celui qui n'est pas marié s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur » (1 Co 7.32). Leur célibat ne l'est pas pour des motifs physiques ; ils ont choisi librement l'abstinence. Tous ne peuvent pas mener une telle existence ; seuls le peuvent ceux qui en ont reçu la force divine. « Mais chacun tient de Dieu un don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre » (1 Co 7.7).

### **Les enfants (19.13-15)**

Il est intéressant de noter que les enfants sont mentionnés peu après le discours sur le divorce (cf. également Mc 10.1-16). Ce sont souvent eux qui pâtissent le plus de la rupture des liens familiaux.

Des parents amènent à Jésus leurs petits enfants afin qu'il les bénisse, lui le Bon Maître et le Bon Berger. Les disciples voient dans cette démarche une intrusion contrariante, et repoussent les parents. Mais Jésus intervient et prononce des paroles qui depuis lors l'ont fait aimer des enfants de tout âge : Laissez les petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent.

Ces paroles sont riches d'enseignements. Tout d'abord, elles rappellent à tout serviteur de Dieu l'importance d'apporter la Parole de Dieu aux enfants, dont l'âme est plus réceptive. Ensuite, lorsque des enfants veulent confesser leur foi au Seigneur Jésus, ils doivent être encouragés et non repoussés. Personne ne sait quel âge a le plus jeune damné en enfer. Si un enfant désire sincèrement être sauvé, il ne faut pas lui dire qu'il est encore trop jeune. Mais il faut aussi veiller à ne pas faire pression avec le risque d'une fausse profession de foi. Compte tenu de leur fragilité émotionnelle, il faut préserver les enfants des méthodes d'évangélisation qui jouent beaucoup avec le sentiment. Les petits n'ont pas à devenir des adultes avant de pouvoir se convertir ; en revanche, les adultes doivent devenir comme des enfants (Mt 18.3, 4 ; Mc 10.15).

Enfin, la déclaration de Jésus permet de répondre à la question souvent posée : « Qu'advient-il des enfants qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de raison ? » Le Seigneur dit d'eux que le royaume des cieux est à eux. Quelle consolation pour les parents qui ont connu le chagrin de perdre un jeune enfant !

Ce passage est parfois cité à l'appui du baptême des enfants qui fait d'eux des membres du corps de Christ et des héritiers du royaume. Mais une lecture plus attentive montre que les parents ont amené les enfants à Christ et non vers un baptistère. Elle montre aussi que les enfants sont déjà possesseurs du royaume. Elle révèle enfin que le passage en question ne mentionne pas la moindre goutte d'eau

baptismale.

### **Les richesses : le jeune homme riche (19.16-26)**

Cet épisode fournit l'occasion d'une étude très contrastée. Après avoir vu que le royaume des cieux appartient aux enfants, nous allons découvrir combien les adultes ont de la peine à y entrer.

Un homme riche aborde le Seigneur et lui pose une question fondamentale, apparemment sincère. Maître, lui dit-il, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ? Sa question révèle son ignorance de la véritable identité de Jésus et de la voie du salut. Il appelle Jésus « Maître », le plaçant ainsi au même rang que d'autres hommes plus ou moins importants. Il considère la vie éternelle comme un privilège à gagner plutôt que comme un don à recevoir.

Le Seigneur le met à l'épreuve sur deux points. En lui demandant : Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon ? Un seul est le bon, Jésus ne veut pas mettre en doute sa propre divinité, mais fournit à cet homme l'occasion de lui faire découvrir son identification avec Dieu. Il met aussi à l'épreuve son désir de salut. En déclarant à son interlocuteur : Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements, le Sauveur ne veut pas lui faire croire qu'il peut être sauvé en mettant en pratique la loi. Il cherche au contraire, au moyen de la loi, à faire jaillir la conviction de péché dans son coeur. Car le jeune homme vivait encore avec l'illusion qu'il pouvait hériter du royaume en vertu de ses oeuvres. En conséquence, qu'il obéisse à la loi qui lui a dit tout ce qu'il doit faire.

Notre Seigneur énumère les cinq commandements qui ont trait aux relations avec autrui et qui culminent dans celui-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Aveugle sur son égoïsme, l'homme se vante d'avoir observé toutes ces choses. Pour montrer au jeune homme riche qu'il a failli au commandement de l'amour du prochain, le Seigneur lui demande de vendre tous ses biens, d'en donner le produit aux pauvres, ensuite de venir à lui et de le suivre.

Jésus n'indiquait pas par là que le jeune homme pouvait être sauvé par la vente de tout son avoir et par des oeuvres de charité. Il n'y a qu'un seul moyen de salut : la foi en Christ.

Mais pour être sauvé, l'homme doit d'abord prendre conscience qu'il a péché et qu'il est incapable de répondre aux saintes exigences de Dieu. En refusant de vendre ses biens et d'en partager le fruit, l'homme riche montrait qu'en réalité, il n'aimait pas son prochain comme lui-même. Il aurait dû dire : « Seigneur, si c'est ce qui est exigé de moi, alors je suis un pécheur. Je n'arriverai jamais au salut par mes propres efforts. C'est pourquoi, je te demande de me sauver en vertu de ta grâce. » S'il avait accepté les instructions du Sauveur, il aurait trouvé la voie du salut. Mais au lieu de cela, il s'en alla tout triste.

L'attitude du jeune homme riche conduit Jésus à faire remarquer qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Les richesses deviennent vite des idoles. Il est malaisé de les posséder sans placer sa confiance en elles. Le Seigneur ajouta : Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Il s'agit là d'une hyperbole, cette figure de style qui permet, par une exagération, de produire un effet percutant et inoubliable.

Il est tout à fait impossible à un chameau de passer par le trou d'une aiguille ! On a parfois identifié l'expression « le trou d'une aiguille » à une petite porte pratiquée dans la muraille d'une ville. Le chameau

devait s'agenouiller, dans une position inconfortable et pénible pour la franchir. Mais dans le passage parallèle, Luc emploie le même mot pour désigner l'aiguille du chirurgien. Il est donc quasiment certain que le Seigneur parlait non d'une difficulté, mais d'une impossibilité. Humainement parlant, un homme riche ne peut pas être sauvé.

Les disciples furent étonnés par ces remarques. En tant que Juifs, vivant sous la loi mosaïque, dans laquelle Dieu promet la prospérité à ceux qui lui obéissent, ils considéraient à juste titre les richesses comme une bénédiction divine. Si ceux à qui sont accordées de telles bénédictions ne peuvent être sauvés, qui peut l'être ?

Le Seigneur répond : Aux hommes cela est impossible, mais à Dieu tout est possible. À vue humaine, il est impossible pour qui que ce soit d'être sauvé. Seul Dieu peut sauver quelqu'un. Mais soumettre sa volonté à Christ est plus ardu pour un riche que pour un pauvre, ce que prouve le petit nombre de conversions parmi les riches. Il leur est pratiquement impossible de reporter sur un Sauveur invisible la confiance qu'ils placent dans des biens visibles. Dieu seul peut opérer ce changement.

Des commentateurs et des prédicateurs s'appuient sur ce passage pour considérer comme une chose tout à fait normale que des chrétiens soient fortunés. Il est quand même étrange qu'ils utilisent, pour justifier l'accumulation de biens terrestres, un texte dans lequel le Seigneur présente la richesse comme un obstacle au bonheur éternel de l'homme ! On voit mal d'ailleurs comment un chrétien pourrait s'attacher à ses possessions alors que les besoins sont criants partout ? Comment peut-il le faire dans la perspective du retour de Christ et devant la claire mise en garde du Seigneur contre la constitution de trésors ici-bas ? L'accumulation des richesses, par elle-même, démontre au chrétien qu'il n'aime pas son prochain comme lui-même, et le condamne pour ce péché.

### **Les récompenses qui suivent une vie de renoncements (19.27-30)**

Pierre saisit bien la pensée du Seigneur. Ayant entendu Jésus dire : « Vends tout et suis-moi », il tient à faire remarquer au Seigneur que c'est précisément ce que lui et les autres disciples ont fait, avant d'ajouter aussitôt : Qu'en sera-t-il de nous ? c'est-à-dire « Quelle sera notre récompense ? » Le « moi » de Pierre, sa vieille nature, refait surface. L'apôtre marchandise avec le Seigneur. Veillons nous aussi à cet esprit mercantile qui nous menace toujours.

Jésus donne à Pierre l'assurance que tout ce qui est fait pour lui sera largement récompensé. En ce qui concerne les douze, ils seront revêtus d'une autorité particulière dans le millénium. Le renouvellement de toutes choses désigne le règne futur de Christ sur la terre, ce que confirment les mots quand le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire. Nous avons précédemment fait référence à cette phase du royaume comme étant le royaume en manifestation.

Alors, les douze seront assis sur 12 trônes et jugeront les 12 tribus d'Israël. Le N.T. associe étroitement les récompenses à des fonctions de responsabilité dans l'administration dans le millénium (cf. Lu 19.17, 19). Elles seront accordées au tribunal de Christ, mais rendues manifestes quand le Seigneur reviendra pour régner sur la terre.

À l'intention de tous les autres chrétiens, Jésus ajoute que quiconque aura quitté à cause de son nom, ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, ou ses



maisons, recevra le centuple, et héritera la vie éternelle. Dans la vie présente, il bénéficie de la communion fraternelle à l'échelle mondiale, qui compense largement la rupture douloureuse de certains liens familiaux. Pour une maison qu'il a dû abandonner, il découvre 100 foyers chrétiens prêts à l'accueillir chaleureusement. En échange des terres et des autres biens auxquels il a renoncé, le chrétien reçoit des richesses spirituelles qui dépassent tout entendement.

Pour tous les croyants, la récompense future sera la vie éternelle. Cette promesse ne signifie pas que le chrétien obtient la vie éternelle pour avoir renoncé à tout et avoir mené une vie de sacrifices, car la vie éternelle est un don qui ne peut se gagner ou se mériter. La pensée développée ici est celle-ci : ceux qui auront tout abandonné auront pour récompense une plus grande aptitude à jouir de la vie éternelle. Tous les chrétiens auront la vie éternelle, mais tous n'en jouiront pas de la même manière.

Le Seigneur conclut sa réponse par une mise en garde contre un esprit spéculateur. En fait, Il dit à Pierre : « Tout ce que tu fais pour moi sera récompensé, mais sois attentif à ne pas être motivé par des considérations égoïstes ; en effet, dans ce cas, plusieurs des premiers seront les derniers, et plusieurs des derniers seront les premiers. » Ces paroles sont explicitées par une parabole au chapitre suivant. Elles peuvent aussi avertir qu'il ne suffit pas de commencer à marcher sur le sentier de l'obéissance ; ce qui est déterminant, c'est l'arrivée.

### **Le parabole du propriétaire (20.1-16)**

Cette parabole qui fait suite au discours sur les récompenses illustre une grande vérité : s'il est vrai que tous les disciples authentiques seront récompensés, l'ordre dans lequel seront remises les récompenses sera fonction de l'esprit de service du disciple.

Le récit fait intervenir un maître de maison qui sortit dès le matin afin de louer des ouvriers pour travailler dans sa vigne. Ces hommes se mirent d'accord pour un salaire quotidien d'un denier, ce qui était un salaire raisonnable à cette époque. Supposons que les ouvriers aient commencé à travailler à 6 heures du matin. À 9 heures, le maître voit sur la place des ouvriers encore sans emploi. Cette fois-ci, il n'y a pas de contrat fixant le salaire. Les hommes vont dans la vigne, en se fiant à la promesse que le maître leur donnera ce qui est raisonnable.

À midi, puis à 3 heures de l'après-midi, le maître embauche encore d'autres ouvriers en leur promettant un juste salaire. À 5 heures du soir, il en remarque encore qui n'ont pas trouvé de travail ; ce ne sont pas des gens paresseux, mais personne ne les a embauchés. Il les envoie eux aussi dans sa vigne sans préciser la rémunération. Remarquons que les premiers ouvriers ont été embauchés après discussion et accord sur un contrat ; tous les autres ont laissé au maître le soin de fixer unilatéralement le salaire.

À la fin de la journée, le maître donne à son comptable l'ordre de payer les ouvriers en commençant par les derniers et en terminant par les premiers. De cette manière, les premiers voient le montant que les autres perçoivent. Tous reçoivent le même salaire : un denier. Ceux qui ont été embauchés à 6 heures du matin ont espéré – en vain – obtenir davantage : ils touchent également un denier. Ils éprouvent un sentiment d'amertume ; après tout, n'ont-ils pas travaillé plus longtemps et supporté la fatigue et la chaleur ?

La réponse du maître aux récriminations de l'un d'entre eux dévoile les profondes leçons de cette parabole. Il commence par lui dire : Mon ami, je ne te fais pas tort ; n'as-tu pas convenu avec moi d'un

denier ? Prends ce qui te revient et va-t'en. Je veux donner à ce dernier autant qu'à toi. Les premiers avaient discuté et accepté de travailler sur la base d'un salaire journalier d'un denier. Ils l'avaient obtenu. Les autres s'en étaient remis à la grâce du maître, et l'avaient obtenue. La grâce est préférable à la justice. Il vaut mieux laisser au Seigneur le soin de nous récompenser plutôt que de marchander avec lui.

Le maître poursuit : Ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux ? Dieu est souverain ; Il peut faire ce qui lui plaît, et ce qui lui plaît est toujours équitable et juste. Le maître ajoute : Ou vois-tu d'un mauvais oeil que je sois bon ? Cette question met en relief le fond égoïste de la nature humaine. Les ouvriers engagés très tôt le matin ont reçu exactement ce qu'ils méritaient ; pourtant, ils étaient jaloux du fait que les autres, qui avaient travaillé moins longtemps, aient touché la même somme. Reconnaissons honnêtement que cela nous semble quelque peu injuste à nous aussi. Cela prouve que dans le royaume des cieux, nous devons adopter une façon de penser tout à fait différente, et abandonner notre esprit de cupidité et de compétition pour penser comme le Seigneur.

Le maître savait que tous ces hommes avaient besoin d'argent. Aussi les payait-il en fonction de leurs besoins plutôt que pour satisfaire leur âpreté au gain. Aucun n'obtint moins que ce qu'il méritait ; tous reçurent ce qui leur était nécessaire pour eux-mêmes et pour leurs familles. Plus nous étudions cette parabole dans cette optique, plus nous découvrons qu'elle est non seulement juste mais sublime. Les ouvriers engagés dès 6 heures du matin auraient dû estimer qu'ils avaient bénéficié d'un privilège supplémentaire : celui d'avoir pu servir un tel maître toute une journée.

Jésus clôt cette parabole par les mots : Ainsi, les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers (cf. Mt 19.30). La remise des récompenses réservera des surprises. Certains qui pensent être les premiers seront les derniers, parce que leur service aura été inspiré par l'orgueil et l'ambition égoïste. D'autres, qui auront servi par amour et reconnaissance, seront hautement honorés.

### **Sur sa mort et sa résurrection (20.17-19)**

Il est vraisemblable que le Seigneur quitte alors la Pérée pour se rendre à Jérusalem en passant par Jéricho (cf. v. 29). Une fois de plus, Il prend à part les 12 disciples pour leur expliquer le déroulement des événements lorsqu'ils auront atteint la ville sainte. Il sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes ; c'est une allusion voilée à la perfidie de Judas. Il sera condamné à mort par les instances suprêmes juives. Mais comme celles-ci ne disposent pas du pouvoir d'infliger la peine capitale, les responsables le livreront aux païens, en l'occurrence les Romains. On se moquera de lui, Il sera battu et crucifié. Mais la mort ne pourra retenir sa proie : le troisième jour, Il ressuscitera.

### **Sur le rang dans le royaume (20.20-28)**

Le fait qu'immédiatement après la troisième annonce de la passion de Christ, les disciples aient pensé davantage à leur propre gloire qu'aux souffrances du Messie en dit long sur la perversion de la nature humaine !

La première prédiction des souffrances du Seigneur avait provoqué la réaction indignée de Pierre (Mt 16.22) ; la deuxième avait été suivie de la question des disciples : « Qui est le plus grand... ? » La troisième, dans ce passage, suscite la requête ambitieuse de Jacques et de Jean. Les disciples persistaient à fermer

les yeux sur les temps difficiles que le Seigneur leur annonçait pour ne les ouvrir que sur la promesse de la gloire. Ce faisant, ils alimentaient une conception fautive et matérialiste du Royaume.

Alors la mère de Jean et de Jacques s'approche du Seigneur et lui demande d'accorder à ses deux garçons le privilège d'être assis à ses côtés dans son royaume. On peut porter au crédit de cette mère un noble désir, celui de voir ses enfants être près de Jésus ; de plus, par cette requête, elle atteste qu'elle ne désespère pas de l'instauration du règne futur de Christ. Mais elle n'a pas compris les conditions qui détermineront les honneurs dans le royaume. Marc met cette requête dans la bouche des fils eux-mêmes (Mc 10.35) ; peut-être l'ont-ils énoncée, poussés par leur mère ; peut-être les trois se sont-ils approchés ensemble du Seigneur.

Jésus répond ouvertement qu'ils ne savent pas ce qu'ils demandent. Ils désirent une couronne sans passer par la croix, un trône sans connaître l'autel du sacrifice, la gloire sans les souffrances qui la précèdent. Il leur demande alors franchement : Pouvez-vous boire la coupe que je dois boire ? Nous n'avons pas besoin de nous demander ce qu'il entendait par « la coupe », car Il venait juste de la décrire aux v. 18 et 19 : ses souffrances et sa mort.

Jacques et Jean lui donnent l'assurance qu'ils se sentent capables de partager ses souffrances. Leur confiance reposait sans doute davantage sur leur zèle que sur leur connaissance. Jésus confirme qu'ils boiront effectivement sa coupe. Jacques mourra en martyr, et Jean sera persécuté et exilé sur l'île de Patmos. « Jacques a connu la mort des martyrs, Jean a mené la vie des martyrs » (Robert Little).

Jésus explique ensuite qu'il ne lui appartient pas de décerner arbitrairement les places d'honneur dans le royaume, car le Père a fixé des conditions spéciales quant à leur attribution. Les deux disciples pensaient qu'il s'agissait simplement d'un avantage politique, qu'étant des proches de Christ, ils auraient droit à des places préférentielles. Mais ce n'était pas une question de favoritisme personnel. Dans le dessein de Dieu, les places situées à la droite et à la gauche de Christ seront accordées en tenant compte des souffrances endurées pour le Seigneur.

Les 10 autres disciples sont indignés par la requête des deux fils de Zébédée. Mais leur indignation ne tient-elle pas surtout au fait qu'ils ont été pris de court et qu'ils s'estiment eux aussi dignes de cet honneur ? Le Seigneur en profite pour donner un enseignement révolutionnaire sur ce qu'est la grandeur dans son royaume. Pour les chefs de nations, dit-Il, être grand, c'est exercer l'autorité. Dans son royaume, la grandeur se mesure au service. Est grand celui qui se fait serviteur ; est premier celui qui se fait esclave.

Le Fils de l'homme est l'exemple parfait de l'humble service. Il est venu dans le monde non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de beaucoup. Toute l'incarnation est résumée dans ces deux mots : servir et donner. Il est frappant de remarquer que le Seigneur glorieux s'est humilié lui-même en naissant dans une étable et en mourant sur une croix. La profondeur de son humiliation révèle sa grandeur. Il doit en être ainsi pour nous. Il a donné sa vie en rançon pour beaucoup.

Sa mort a satisfait aux exigences de la justice divine à l'encontre du péché. Elle est pleinement suffisante pour ôter tous les péchés du monde entier. Mais elle n'est efficace que pour ceux qui acceptent Jésus-Christ comme leur Seigneur et Sauveur personnel. Avez-vous jamais fait cela ?

### **La guérison de deux aveugles (20.29-34)**

Jésus a déjà quitté la Pérée, traversé le Jourdain et atteint Jéricho. En sortant de la ville, Il entend deux aveugles qui le supplient : Aie pitié de nous, Seigneur, Fils de David ! En lui accordant le titre de Fils de David, ces hommes, bien qu'aveugles physiquement, font preuve d'un discernement spirituel si grand qu'ils voient en Christ le Messie.

La foule essaie de les faire taire. Peine perdue, ils crient plus fort ! Jésus leur demande alors ce qu'ils désirent. Au lieu de se perdre dans des généralités, comme nous le faisons trop souvent dans nos prières, ils vont droit au but : Seigneur, que nos yeux s'ouvrent ! À demande précise, réponse précise. Emu de compassion, Jésus toucha leurs yeux et aussitôt ils recouvrèrent la vue, et le suivirent.

Il est difficile de concilier ce récit de Matthieu avec ceux de Marc (10.46-52) et de Luc (18.35-43 ; 19.1). Dans Matthieu, il y a deux aveugles ; Marc et Luc n'en mentionnent qu'un. Peut-être ces derniers ont-ils cité le nom du plus connu, Bartimée, tandis que Matthieu, qui écrit pour les Juifs, signale la présence des deux, deux étant le nombre minimum requis pour qu'un témoignage soit valable (2 Co 13.1). Matthieu et Marc situent l'incident au moment où Jésus quitte Jéricho ; Luc le place au moment où Jésus s'approche de la ville. En fait, il y avait deux Jéricho : la vieille ville et une ville nouvelle. Le miracle a donc pu se produire quand Jésus a quitté l'une pour entrer dans l'autre.